



CAP Avancement des CPIP : *L'information et la transparence s'imposent !*

La CAP d'avancement des CPIP va se tenir début janvier après deux ans de retard. Cette période n'a aucunement été mise à profit pour informer les agent-es de leurs droits, qui une fois de plus doivent se tourner vers la CGT et son site (<http://www.cgtspip.org/avancement-cpip-2020-comment-ca-marche/>).

Pour la CGT, il est urgent de répondre à la demande de transparence déjà formulée par les personnels et revendiquée par notre organisation syndicale.

L'urgence est d'autant plus caractérisée que dès 2021 les organisations ne seront plus présentes en CAP d'avancement et que le secrétariat général a déjà publié ses Lignes directrices de gestion relatives à la promotion pour la période 2021/ 2023. La défiance initiée et mise en œuvre par le jeu des lignes directrices ne peut que s'exacerber.

Les services RH locaux et l'encadrement de proximité ne sont pas en capacité de donner des informations objectives aux personnels en raison de l'absence de réelle formation aux postes RH en services déconcentrés.

Pour les droits des personnels, la CGT revendique :

- 
- **Une information personnalisée pour chaque agent-e** : à l'instar de ce qui se passe pour l'avancement à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des DSP, les agent-es devraient recevoir un courrier informatif pour une promotion dans un corps de catégorie supérieure de la même filière par liste d'aptitude, comme pour l'avancement par examen professionnel ou au choix, au sein de leur corps d'origine.
 - **La transmission des mémoires de proposition ou non-proposition ainsi que le classement retenu** par la hiérarchie et la direction interrégionale pour toute promotion (par liste d'aptitude ou avancement au choix) où l'avis des supérieurs est requis.
 - **La création de fiches techniques par RH4 ainsi que la proposition de modules de formation** pour permettre aux services RH locaux et inter-régionaux de répondre aux agents sur leurs légitimes questionnements relatifs à l'évolution de leur statut et de leur avancement.
 - **Un calendrier d'information concret et révisable** chaque année envers les personnels

Par ailleurs, la CGT souligne la concomitance de la réforme statutaire des CPIP et de l'ouverture de l'avancement. Il devient impératif pour les CPIP d'être informés de leurs droits relatifs à leur évolution de carrière comme des conditions d'accès à cet avancement.

A défaut, la CGT IP proposera aux personnels une demande officielle à RH4, suivie d'un éventuel recours contentieux .

La CGT insertion probation attend la date de réunion préparatoire à la CAP, programmée les 5 et 6 janvier 2021, pour porter les attentes des personnels et ses revendications.

Les élu-es CAP CPIP de la CGT Insertion Probation